



Université
de Guyane

Livret de formation

DFR ST



25

26

Licence
Informatique

Table des matières

LE MOT DU PRESIDENT	5
L'ADMINISTRATION – ORGANISATION	6
LE MOT DE LA RESPONSABLE DE LICENCE	7
CONTENU ET ORGANISATION DE LA LICENCE MENTION INFORMATIQUE	8
Présentation de la licence informatique	8
Organisation de la formation	8
Diplôme intermédiaire	8
Passerelle et réorientation	8
MAQUETTE	9
1 ^{ère} année Licence mention Informatique	9
2 ^{ème} année Licence mention Informatique	11
3 ^{ème} année Licence mention Informatique	13
LISTE DES ENSEIGNEMENTS LIBRES COMPLEMENTAIRES	15
MPCC DU DFR ST MODALITÉS PARTICULIÈRES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES	17
MPCCC DE LA LICENCE INFORMATIQUE MODALITÉS PARTICULIÈRES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES	20
PALMARES ETUDIANT 2024-2025	23
CALENDRIER PEDAGOGIQUE	24
ANNEXE 1 : MGCCC	26
ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ETUDIANT	26

LE MOT DU PRESIDENT

Laurent LINGUET

Président

cabinet@univ-guyane.fr

Cher.e.s étudiant.e.s,

Être étudiant, ce n'est pas seulement suivre des cours ou passer des examens. C'est franchir une étape décisive de votre parcours personnel, c'est oser explorer, apprendre à se connaître, à se dépasser, à construire son avenir.

À l'Université de Guyane, nous croyons que chaque talent mérite d'être encouragé. Vous venez de milieux différents, avec des parcours uniques, mais vous partagez une même ambition : réussir. Notre mission est de vous accompagner dans cette réussite, avec bienveillance, exigence et respect.

Étudier, c'est aussi s'ouvrir aux possibles. C'est s'enrichir de la diversité culturelle qui fait la richesse de notre territoire, c'est élargir ses horizons, rencontrer d'autres manières de penser, de faire, d'être. À l'UG, vous êtes au cœur d'un écosystème vivant, en lien étroit avec la société guyanaise, les acteurs économiques, les enjeux amazoniens et les défis globaux.

Vous trouverez ici une communauté engagée, des équipes mobilisées pour vous soutenir, et des espaces où vous pourrez oser, créer, vous réinventer. Car apprendre, c'est aussi expérimenter, sortir de sa zone de confort, se confronter au réel et parfois à l'inattendu. Nous vous encourageons à être audacieux, à croire en vos idées, à vous affirmer avec courage.

Enfin, être étudiant, c'est préparer demain. Vous êtes les citoyens et citoyennes de demain, les futurs acteurs d'un monde en transition. L'Université vous offre les clés, mais c'est à vous de tracer votre route, avec curiosité, engagement et envie de faire bouger les lignes.

Au nom de toute la communauté universitaire, je vous souhaite une année d'épanouissement, de découvertes, de rencontres... et de réussites.

Bienvenue à l'Université de Guyane !

L'ADMINISTRATION – ORGANISATION

Vous trouverez toutes les informations sur le site <http://www.univ-guyane.fr>

L'administration est ouverte du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h30** et de **14h à 16h30**. Attention, ces horaires peuvent varier en fonction des services et des périodes (**se référer aux horaires affichés à proximité des services**).

LA SCOLARITE

La directrice de la scolarité, de la recherche et de la vie étudiante :

Mme Sandra STANISLAS
téléphone : 0594 29 99 14
e-mail : scolarite@univ-guyane.fr

Les personnels :

Chargé des Relations internationales Zone Amérique : Mme Honorine SAMSON
Chargé des Relations internationales Zone Europe / Coordinateur ERASMUS+ : Monsieur Rémy DEZELUS
téléphone : 0594 29 79 17
e-mail : international@univ-guyane.fr

LE DEPARTEMENT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Gestion administrative et financière :

Mme Anyse FARDEAU téléphone : 0594 29 99 49

Les missions : Veille au respect des règles et des procédures, organise et soumet les éléments aux conseils du Département et de l'Université, gère le personnel, suit les recettes et les dépenses, s'occupe des relations extérieures

La cellule pédagogique du DFR ST :

M. Louis-Georges MARMOT téléphone : 0594 29 99 25

Mme Anaëlle PAMPHILE téléphone : 0594 29 99 22

e-mail : scolarite-st@univ-guyane.fr

Les missions : Inscriptions administratives, cartes étudiants, certificats de scolarité, transferts : départ et accueil, validation des acquis, étudiants étrangers, conventions de stages, emplois du temps, gestion des salles, gestion des groupes.

Inscriptions pédagogiques, gestion des régimes d'études (normal ou spécial), examens, convocations, sujets, délibérations, jurys, réclamations, relevés de notes, attestations de réussites, diplômes, ...

LE SERVICE ACCUEIL ET REPROGRAPHIE

téléphone : 0594 29 79 11 / 0594 29 79 12
e-mail : reprographie-dpsi@univ-guyane.fr

Les missions : Appels téléphoniques, reprographie des documents administratifs et pédagogiques, fournitures pédagogiques, courriers

LE MOT DE LA RESPONSABLE DE LICENCE

Cher(e)s étudiant(e)s,

Nous vous souhaitons la bienvenue en Licence Informatique à l'Université de Guyane au sein du département Sciences et Technologie.

Cette formation vous fournira la connaissances d'outils qui vous permettront d'être acteur du développement de ce domaine complexe et multiforme qu'est l'informatique. La Licence vise à acquérir une méthodologie rigoureuse de conception des programmes et de gestion des projets informatiques. Des projets, exemples et études seront proposés dans divers domaines pour une première approche des enjeux techniques et scientifiques de l'informatique en vue d'intégrer le monde professionnel. Des intervenants extérieurs (du monde industriel et de la recherche) seront amenés à intervenir et l'alternance et les stages sont fortement encouragés.

La licence se déroule en trois ans. La première année est une année généraliste constituée d'un tronc commun avec des enseignements d'informatique, de mathématiques et de sciences pour l'ingénieur. A partir de la deuxième année, la part des enseignements en informatique est renforcée notamment avec des enseignements en algorithmique et en programmation avancée. La troisième année, en alternance, est axée sur la mise en situation réelle sur la base d'ateliers et de projets informatiques en complément d'options permettant de mieux appréhender les attentes du monde de l'entreprise ou de la recherche.

Un travail régulier, de la motivation, de la rigueur et de la curiosité sont autant de points importants qui vous mèneront vers la réussite. Excellente année universitaire 2025-2026 !

Allyx FONTAINE

CONTENU ET ORGANISATION DE LA LICENCE MENTION INFORMATIQUE

- **Equipe pédagogique du DFR ST Informatique :**
 - **Allyx FONTAINE**, Responsable de la Licence, Référente L3
allyx.fontaine@univ-guyane.fr
 - **Jessica BECHET**, Référente L2, jessica.bechet@univ-guyane.fr
 - **Yi MOUA**, Directrice des études L1, yi.moua@univ-guyane.fr
 - **Pierre HOUVIEZ**, Enseignant, pierre.houviez@univ-guyane.fr

Présentation de la licence informatique

La mention “ **Informatique** ” a les objectifs suivants :

- Offrir des bases solides dans le domaine de l’informatique en acquérant une méthodologie rigoureuse de conception et de développement (algorithmique et programmation) dans le but de gérer des projets informatiques.
- Avoir des débouchés dans les secteurs de recherche et dans les secteurs industriels et privés, les demandes d’emploi dans le secteur informatique étant régulièrement croissantes.

Le volume horaire de chacun des six semestres de la licence a été ajusté dans le respect des heures accordées par l’établissement en veillant à conforter les matières composant le socle de nos formations. Afin de favoriser une meilleure adaptation aux méthodes de travail universitaire, les volumes horaires des semestres sont fixés à 300h.

Les principaux débouchés sont :

- Poursuite d’études en Master Informatique ou en Ecole d’Ingénieur en Informatique.
- Développeur.
- Cadre spécialisé en informatique dans tous les secteurs publics et privés.
- Enseignants en Informatique.

A l’issue de cette licence, les étudiants disposeront de compétences en conception et développement d’applications informatiques, manipulation des outils et des environnements de développement et de déploiement logiciel et de capacité d’analyse des problèmes complexes et formulation de solutions informatiques.

Organisation de la formation

Un dispositif de cours en ligne est hébergé sur le portail Web de l’Université de Guyane. Des supports de cours et d’autres ressources pédagogiques y seront déposés.

Diplôme intermédiaire

Tout étudiant ayant validé conformément au RGCCA les 120 ECTS des deux premières années de la mention pourra s’il en fait la demande obtenir le diplôme intermédiaire de DEUG : Sciences et Technologie / mention : Informatique et/ou équivalent.

Passerelle et réorientation

1. Les étudiants inscrits en DUT Réseaux et Télécommunication seront autorisés à s’inscrire en L2 ou L3 après examen de leur dossier.
2. Les étudiants des classes préparatoires MPSI, PCSTI, MP, PC, PSI seront autorisés à s’inscrire en L2 ou L3 après examen de leur dossier et/ou selon les modalités des conventions de l’université avec leur lycée.

MAQUETTE

1^{ère} année Licence mention Informatique

NIVEAU : Licence 1			DOMAINE : SCIENCES et TECHNOLOGIES								
SEMESTRE : 1 (LS1)			MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE) : -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C	E	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
	O	C	C	C	T	T	1 ^{ère} chance				2 nd e chance
	E	T					Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
	F	S	M	I	D	P	CC	ET	CC	ET	CC
UEOI11 BASES INFORMATIQUES	19	19	-	78	-	82					
Structures machines I	6	6	-	30	-	22	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Algorithmique	5	5	-	48	-	-	E	-	E*	-	E
Programmation I	5	5	-	-	-	40	TP	-	TP	-	--
Projet	3	3	-	-	-	20	1/2 S +1/2 TP	-	1/2 S +1/2 TP	-	-
UEOI12 SCIENCES APPLIQUEES A L'INFORMATIQUE	7	7	-	48	-	32					
Mathématiques I	4	4	-	28	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Electronique I	3	3	-	20	-	8	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UECMIS1 DISCIPLINES TRANSVERSALES	4	4	-	-	44	-					
LVE-LVR-S1 Anglais	2	2	-	-	20	-	E ou O	-	E ou O*		-
Culture de l'entreprise (Prépro)	1	1	-	-	12	-		-			-
Méthodologie documentaire	1	1	-	-	12	-					
TOTAL	30	30	-	126	44	114	TOTAL VOLUME HORAIRE LS1 : 284				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

NIVEAU : Licence 1 SEMESTRE : 2 (LS2)			DOMAINE : SCIENCES et TECHNOLOGIES MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE) : -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C O E F	E C T S	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
			C M	C I	T D	T P	1 ^{ère} chance				2 ^{nde} chance
							Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
							CC	ET	CC	ET	CC
UEOI21 BASES INFORMATIQUES	14	14	-	68	-	66					
Structures machines II	4	4	-	24	-	16	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Algorithmique et structures de données I	3	3	-	24	-	-	E	-	E*	-	E
Programmation II	3	3	-	-	-	30	TP	-	TP	-	--
Introduction Systèmes et Réseaux	4	4	-	20	-	20	1/2 E +1/2 (R+TP)	-	1/2 E* +1/2 (R+TP)***	-	1/2 E +1/2 (R+TP)**
UEOI22 SCIENCES EXACTES	8	8	-	38	-	28					
Mathématiques II	4	4	-	24	-	16	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Electronique II	4	4	-	14	-	12	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UEOI23 OUVERTURE/APPLICATION	4	4	-	-	-	40					
Web et Multimédia	2	2	-	-	-	20	TP	-	TP		-
Gestion de projet	2	2	-	-	-	20	TP	-	TP*		-
UEMIS2 DISCIPLINES TRANSVERSALES	4	4	-	-	-	40	12				
LVE-LVR-S2 Anglais	2	2	-	-	20	-	E ou O	-	E ou O*		-
Culture et compétences numériques S2	1	1	-	-	-	12	TP	-	TP*		-
Expression E/O	1	1	-	-	12	-					
TOTAL	30	30	-	106	40	146	TOTAL VOLUME HORAIRE LS2 : 292				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

2^{ème} année Licence mention Informatique

NIVEAU : Licence 2 SEMESTRE : 1 (LS3)			DOMAINE : SCIENCES et TECHNOLOGIES MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE) : -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C O E F	E C T S	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
			C M	C I	T D	T P	1 ^{ère} chance		2 ^{nde} chance		
							Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
							CC	ET	CC	ET	CC
UEOI31 BASES INFORMATIQUES	14	14	-	42	-	94					
Structures machines III	4	4	-	24	-	16	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Algorithmique et structure de données II	6	6	-	18	-	34	E	-	E*	-	E
Programmation III	4	4	-	-	-	44	TP	-	TP	-	--
UEOI32 SYSTEMES ET RESEAUX	12	12	-	48	-	72					
Réseaux informatiques	4	4	-	16	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Systèmes d'exploitation I	4	4	-	16	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Développement Web I	4	4	-	16	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UECI3 ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	4	4	-	-	20	20					
LVE-LVR-S3 Anglais	2	2	-	-	20	-	E ou O	-	E ou O*		-
Gestion de projets	2	2	-	-	-	20	1/2 R +1/2 TP	-	1/2 R* +1/2 TP***	-	-
TOTAL	30	30	-	90	20	186	TOTAL VOLUME HORAIRE LS3 : 296				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

NIVEAU : Licence 2 SEMESTRE : 2 (LS4)			DOMAINE : SCIENCES et TECHNOLOGIES MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE): -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C O E F	E C T S	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
			C M	C I	T D	T P	1 ^{ère} chance				2 ^{nde} chance
							Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
							CC	ET	CC	ET	CC
UEOI41 BASES INFORMATIQUES	11	11	-	56	-	46					
Structures machines IV	4	4	-	20	-	16	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Logique	3	3	-	20	-	-	E	-	E*	-	E
Systèmes de gestion de bases de données	4	4	-	16	-	30	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UEOI32 PROGRAMMATION	7	7	-	16	-	54					
Programmation orientée objet	4	4	-	16	-	30	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Développement mobile	3	3	-	-	-	24	1/2 S +1/2 TP	-	1/2 S* +1/2 TP***	-	-
UEOI43 BASES SCIENTIFIQUES	6	6	14	-	-	42					
Probabilités et statistiques	3	3	14	-	-	14	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Intelligence artificielle	3	3	-	-	-	28	1/2 R +1/2 TP	-	1/2 R* +1/2 TP***	-	-
UECI41 TECHNIQUES DE TRAITEMENT (1 EC AU CHOIX)	2	2	-	16	-	8					
Arithmétique et cryptographie	2	2	-	12	-	12	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Traitement du signal	2	2	-	16	-	8	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Calcul numérique	2	2	-	12	-	12	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UECMIS42 ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	4	4		-		44					
LVE-LVR-S4 Anglais	2	2	-	-	20	-	E ou O	-	E ou O*		-
Enseignements libres S4	2	2	-	-	24	-	E ou O	-	E ou O*		-
TOTAL	30	30	14	112	62	160	TOTAL VOLUME HORAIRE LS4 : 248				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

3^{ème} année Licence mention Informatique

NIVEAU : <i>Licence 3</i> SEMESTRE : 1 (<i>LS5</i>)			DOMAINE : <i>SCIENCES et TECHNOLOGIES</i> MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE): -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C O E F	E C T S	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
			C M	C I	T D	T P	1 ^{ère} chance		2 nd e chance		
							Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
							CC	ET	CC	ET	CC
UEOI51 BASES INFORMATIQUES	10	10	-	44	-	68					
Structures machines V	4	4	-	20	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Systèmes d'exploitation II	3	3	-	12	-	20	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Programmation fonctionnelle	3	3	-	12	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
UEOI52 INFORMATIQUE FONDAMENTALE	7	7	-	56	-	28					
Algorithmique et structure de données III	5	5	-	32	-	28	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Algorithmique avancée	2	2	-	24	-	-	E	-	E*	-	E
UEOI53 WEB	5	5	-	16	-	40					
Développement Web	3	3	-	16	-	24	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Interface Homme Machine	2	2	-	-	-	16	TP	-	TP***	-	-
UEOI54 STAGE	4	4	-	-	-	-					
Stage	4	4	-	-	-	-	1/3 R + 1/3 S + 1/3 TP	-	1/3 R + 1/3 S + 1/3 TP	-	1/3 R + 1/3 S + 1/3 TP
UECMIS51 ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	4	4	-	-	44						
Anglais	2	2	-	-	20	-	E ou O	-	E ou O*		-
Enseignements libres S5	2	2	-	-	24	-	E ou O	-	E ou O*		-
TOTAL	30	30	-	116	48	136	TOTAL VOLUME HORAIRE LS5 : 300				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

NIVEAU : Licence 3 SEMESTRE : 2 (LS6)			DOMAINE : SCIENCES et TECHNOLOGIES MENTION INFORMATIQUE								
Unités d'Enseignements (UE): -Ossature (UEO) -Parcours (UEP) -Complémentaire (UEC) Eléments Constitutifs (EC)	C O E F	E C T S	Volumes Horaires				Contrôle Continu/Examen Terminal Coefficient/Type D'évaluation (Oral, Ecrit, Ecrit sous contrôle, Mémoire, Rapport, Soutenance, Questions à Choix Multiples)				
			C M	C I	T D	T P	1 ^{ère} chance				2 ^{nde} chance
							Régime normal		Régime Spécial		Régime normal et spécial
							CC	ET	CC	ET	CC
UEOI61 INFORMATIQUE FONDAMENTALE	8	8	-	32	-	48					
Automates	2	2	-	16	-	-	1/2 E +1/2 TP	-	1/2 E* +1/2 TP***	-	1/2 E +1/2 TP**
Compilation	6	6	-	16	-	48	1/3 E +1/3 So +1/3Ra	-	1/3 E* +1/3 So*** +1/3 Ra***	-	1/3 E* +1/3 So** +1/3 Ra**
UEOI62 OUVERTURE	10	10	-	24	-	76					
Architecture client-serveur	5	5	-	12	-	38	1/3 E +1/3 So +1/3Ra	-	1/3 E* +1/3 So*** +1/3 Ra***	-	1/3 E* +1/3 So** +1/3 Ra**
Image	5	5	-	12	-	38	1/3 E +1/3 So +1/3 TP	-	1/3 E* +1/3 So*** +1/3 TP***	-	1/3 E* +1/3 So** +1/3 TP**
UEOI63 PROJET	12	12	-	-	-	60					
Etudes et Recherche – Projet numérique	6	6	-	-	-	30	1/3 Ra +1/3 So +1/3 TP	-	1/3 Ra*** +1/3 So*** +1/3 TP***	-	-
Projet professionnel	6	6	-	-	-	30	1/3 Ra +1/3 So +1/3 TP	-	1/3 Ra*** +1/3 So*** +1/3 TP***	-	-
TOTAL	30	30	-	56	-	184	TOTAL VOLUME HORAIRE LS6 : 240				

* : L'épreuve des étudiants inscrit en régime spécial aura lieu pendant la dernière évaluation du contrôle continu des étudiants en régime normal, les étudiants concernés recevront une convocation

** : Les notes de travaux pratiques du contrôle continu sont maintenues en seconde chance

*** : La participation aux TP est obligatoire même pour les étudiants inscrits en régime spécial

LISTE DES ENSEIGNEMENTS LIBRES COMPLEMENTAIRES

ACTIVITES	JOUR / HORAIRE	LIEU	ENSEIGNANT
BADMINTON	Mardi 16h00-18h00	Hall CSU	Mme FAGET
BADMINTON	Mercredi 12h00-14h00	Hall CSU	Mme FAGET
BASKETBALL	Lundi 12h00-14h00	Hall Séraphin	M. CHEVALIER
BASKETBALL	Vendredi 14h00-16h00	Hall Séraphin	M. VINCENT
FUTSAL	Mardi 12h00-14h00	Hall Séraphin	M. CARELUS
FUTSAL	Mercredi 12h00-14h00	Hall Séraphin	M. ROBINSON
FUTSAL	Vendredi 12h00-14h00	Hall Séraphin	M. LEFORT
HANDBALL	Jeudi 12h00-14h00	Hall Séraphin	M. CAILLETEAU
MARCHE ACTIVE	Jeudi 16h00-18h00	Parcours zone Hibiscus	Mme FAGET
MUSCULATION	Mardi 14h00-16h00	Salle de musculation	Mme FAGET
MUSCULATION	Mercredi 14h00-16h00	Salle de musculation	Mme FAGET
MUSCULATION	Jeudi 14h00-16h00	Salle de musculation	Mme FAGET
NATATION	Mardi 12h00-13h30	Piscine Malia METTELIA	M. ROIRAND
NATATION	Vendredi 12h00-13h30	Piscine Malia METTELIA	M. ARMEDE
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	Mardi 12h00-14h00	Bât. G Salle polyvalente	Mme FAGET
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	Jeudi 12h00-14h00	Bât. G Salle polyvalente	Mme FAGET
SELF DEFENSE	Jeudi 12h30-14h00	Dojo CSU	Mme RIBERY

VOLLEYBALL	Jeudi 16h00-18h00	Hall CSU	M. MAUTRET
VOLLEYBALL	Vendredi 12h15-14h00	Hall CSU	Mme DELANIZEULLE
Arts plastiques			
Cinéma et télévision			
Culture anglophone			
Culture hispanophone			
Cyber sécurité et IA			
Éloquence, art oratoire			
Entreprenariat innovation	Mardi 14h00-16h00	Salle réunion DOSIP	
Patrimoine immatériel guyanais	Mardi 14h00-16h00	DOSIP ESC108	Mme PINDARD
Préparation CAPES Lettres			
Préparation concours enseignement anglais			
Projet professionnel et personnel	Mardi 14h00-16h00	DOSIP ESC111	Mme PORTUT
Stage			
Théâtre	Mardi 14h00-16h00	Salle Polyvalente Bâtiment G	

ARTICLE 1 : FORMATIONS CONCERNEES

- Les présentes modalités particulières du contrôle des connaissances et des compétences s'appliquent pour les formations de licence mentions SVT (Plein pied, LAS, Flexible), Informatique, Sciences Pour l'Ingénieur (SPI), Mathématiques et STAPS et le Master CSV

Les MPCCC du Master Génie Civil et de la Licence STAPS s'appuient respectivement sur les MPCCC du CNAM et de l'Université de Sorbonne Paris Nord

ARTICLE 2 : REGIME DE CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL

Les MPCCC précisent les régimes des Contrôles continus Intégral (CC) ou avec Examen terminal. Pour les diplômes dont les modalités d'examens en CC, les étudiants en régime normal sont convoqués au moins quinze jours avant leurs dates et ceux qui sont en situation particulière sont convoqués aux seconds contrôles au moins quinze jours avant leurs dates, et si besoin, ils sont convoqués à des épreuves de contrôle spécifique.

ARTICLE 3 : MODALITES DES EPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU

Les épreuves de contrôle continu peuvent consister, suivant les précisions fournies par la maquette de chaque formation et de chaque semestre, en :

- Des épreuves en présentiel ou en ligne ;
- Des épreuves écrites ou orales ;
- Des rendus de travaux ou projets ;
- Des mises en situation ou des observations en milieu professionnel.

Les éléments constitutifs des unités d'enseignement d'ossature (UEO) et des unités d'enseignement de parcours (UEP) donnent lieu à un Ecrit ou Ecrit sous contrôle,

Le nombre d'épreuves de chaque unité d'enseignement, les coefficients et les crédits attribués à chaque unité d'enseignement et à chaque élément constitutif, d'une unité d'enseignement sont précisés par les maquettes des formations. Les maquettes des formations mentionnent également les modalités d'évaluation des stages obligatoires ou optionnels.

Sauf indication contraire, la durée des épreuves ne saurait excéder, 2h00 h. hors tiers temps.

Lorsque l'évaluation d'une matière comporte à la fois des CC et des TP, le poids des TP varie d'une mention de Licence à une autre.

Pour les formations organisant le CC intégral, les notes et les résultats des épreuves de contrôle continu font l'objet d'une communication régulière aux étudiants et avant la tenue de la seconde chance

ARTICLE 4 : GARANTIE DE LA SECONDE CHANCE

Les épreuves de seconde chance sont proposées à tous les étudiants y compris ceux qui ont validé leur semestre à l'issue des évaluations initiales en contrôle continu. Les étudiants peuvent participer aux épreuves de seconde chance sans condition d'obtention d'une moyenne minimale aux évaluations initiales et sans condition de justification de leurs absences à des évaluations initiales.

La seconde chance de chaque EC est un examen organisé après que les étudiants aient pris connaissance des résultats des évaluations initiales en contrôle continu.

Les sessions de seconde chance ne concernent pas les unités d'enseignements complémentaires (UEC).

Lors de la session de seconde chance, les moyennes de travaux pratiques des matières donnant lieu à une nouvelle épreuve sont prises en compte et la note finale de chaque EC prend la note maximale obtenue entre la moyenne des CC et la note de l'épreuve de seconde chance.

ARTICLE 5 : MODALITES DE COMPENSATION

COMPENSATION AU SEIN D'UNE UE

La compensation s'effectue sans note éliminatoire, dans le respect des coefficients, entre tous les EC d'une même UE.

COMPENSATION AU SEIN D'UN SEMESTRE

La compensation s'effectue avec notes éliminatoires dans certaines mentions de Licences.

COMPENSATION ANNUELLE

Les diplômes de licence et de master sont délivrés à tout étudiant qui a obtenu la moyenne arithmétique de 10/20 à chaque année maquette. Il n'y a pas de compensation entre les différentes années maquettes.

ARTICLE 6: CALENDRIER DE LA FORMATION

Le livret de l'étudiant de chaque formation mentionne le calendrier de la formation, avec les informations suivantes :

- La date de la journée d'accueil ou, au moins, la période de pré-rentree
- Les dates de debut et de fin des periodes d'enseignements des deux semestres de l'annee universitaire
- Les periodes de congés des étudiants, définies dans le respect du calendrier universitaire général

- Les périodes de déroulement des stages, les dates limites de remise des rapports de stage et des mémoires, et les périodes de soutenances des rapports de stages, des mémoires et des projets
- Les périodes de révision avant la session d'examens de seconde chance
- Les dates prévisionnelles de tenue des jurys et de communication des notes aux étudiants.
- La période des épreuves
- Les journées ou semaines passées en entreprise pour les alternants (calendrier général établi par la DFPU)

Les autres mentions obligatoires imposées par les modalités générales de contrôle des connaissances et compétences figurent dans les maquettes et le calendrier de la formation annexés au présent document.

ARTICLE 7 : REDOUBLEMENT

Les étudiants ajournés à l'issue d'une année universitaire sont autorisés à redoubler après avis de la commission pédagogique.

Le responsable de la formation peut toutefois inviter les étudiants en grande difficulté à un entretien pour examiner les meilleures perspectives de poursuite d'études et les possibilités de réorientation.

MPCCC DE LA LICENCE INFORMATIQUE

MODALITÉS PARTICULIÈRES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

ARTICLE 1 : FORMATIONS CONCERNEES

- Les présentes modalités particulières du contrôle des connaissances et des compétences s'appliquent pour la formation de Licence Informatique,

ARTICLE 2 : REGIME DE CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL

Les MPCCC communes du DFR ST précisent les régimes des Contrôles continus Intégral (CC) ou avec Examen terminal. Pour la Licence Informatique, les étudiants en régime normal sont convoqués au moins quinze jours avant leurs dates et ceux qui sont en Régime spécial sont convoqués aux seconds contrôles au moins quinze jours avant leurs dates.

ARTICLE 3 : MODALITES DES EPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU

Les épreuves de contrôle continu peuvent consister, suivant les précisions fournies par la maquette de chaque formation et de chaque semestre, en :

- Des épreuves en présentiel ou en ligne ;
- Des épreuves écrites ou orales ;
- Des rendus de travaux ou projets ;
- Des mises en situation ou des observations en milieu professionnel.

Les éléments constitutifs des unités d'enseignement d'ossature (UEO) et des unités d'enseignement de parcours (UEP) donnent lieu à un Ecrit ou Ecrit sous contrôle,

Pour les CC faisant l'objet d'évaluation écrite (E) et d'évaluations en TP, le coefficient est de 1 pour la note de CC écrit (E) et de 1 pour la note de TP.

Le nombre d'épreuves de chaque unité d'enseignement, les coefficients et les crédits attribués à chaque unité d'enseignement et à chaque élément constitutif, d'une unité d'enseignement sont précisés par les maquettes des formations. La maquette de formation mentionne également les modalités d'évaluation des stages obligatoires ou optionnels.

A défaut d'indication d'une durée précise, les durées des épreuves peuvent s'échelonner entre 15 minutes à 4 heures, hors tiers temps.

Les notes et les résultats des épreuves de contrôle continu sont régulièrement communiquées aux étudiants et avant la tenue de la seconde chance

ARTICLE 4 : GARANTIE DE LA SECONDE CHANCE

Les épreuves de seconde chance sont proposées à tous les étudiants qui n'ont pas validé leur année universitaire à l'issue des évaluations initiales en contrôle continu. Les étudiants peuvent participer aux épreuves de seconde chance sans condition d'obtention d'une moyenne minimale aux évaluations initiales et sans condition de justification de leurs absences à des évaluations initiales.

La seconde chance de chaque EC est un examen organisé après que les étudiants aient pris connaissance des résultats des évaluations initiales en contrôle continu.

Les sessions de seconde chance ne concernent pas les unités d'enseignements complémentaires (UEC).

Lors de la session de seconde chance, les moyennes de travaux pratiques des matières donnant lieu à une nouvelle épreuve sont prises en compte et la note finale de chaque EC prend la note maximale obtenue entre la moyenne des CC et la note de l'épreuve de seconde chance.

Il n'y a pas de session d'examens de seconde chance en Master 2.

ARTICLE 5 : MODALITES DE COMPENSATION

VALIDATION DU DIPLOME

La licence informatique est délivrée sur proposition du jury aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 aux trois années.

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant qui a obtenu la moyenne arithmétique de 10/20 à chaque année maquette. Il n'y a pas de compensation entre les différentes années maquettes.

Le diplôme ne sera pas délivré si le stage n'est pas validé avec une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

COMPENSATION ANNUELLE

La validation d'une année en licence informatique est conditionnée par l'obtention d'une moyenne à chaque semestre égale ou supérieure à 05 sur 20 et que la moyenne des deux semestres soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

COMPENSATION AU SEIN D'UN SEMESTRE

La compensation s'effectue avec Notes planchers dans certaines mentions de Licences.

- les UE d'un même semestre se compensent entre elles ;
- les semestres de chaque année de Licence informatique se compensent l'un l'autre en respectant les mentions de l'articles 2.

COMPENSATION AU SEIN D'UNE UE

La compensation s'effectue sans note éliminatoire, dans le respect des coefficients, entre tous les EC d'une même UE.

ARTICLE 6: CALENDRIER DE LA FORMATION

Le livret de l'étudiant de chaque formation mentionne le calendrier de la formation, avec les informations suivantes :

- La date de la journée d'accueil ou, au moins, la période de pré-rentree
- Les dates de début et de fin des périodes d'enseignements des deux semestres de l'année universitaire
- Les périodes de congés des étudiants, définies dans le respect du calendrier universitaire général
- Les périodes de déroulement des stages, les dates limites de remise des rapports de stage et des mémoires, et les périodes de soutenances des rapports de stages, des mémoires et des projets
- Les périodes de révision avant la session d'examens de seconde chance
- Les dates prévisionnelles de tenue des jurys et de communication des notes aux étudiants.
- La période des épreuves
- Les journées ou semaines passées en entreprise pour les alternants (calendrier général établi par la DFPU)

ARTICLE 7 : REDOUBLEMENT

Les étudiants ajournés à l'issue d'une année universitaire sont autorisés à redoubler après avis de la commission pédagogique.

Le responsable de la formation peut toutefois inviter les étudiants en grande difficulté à un entretien pour examiner les meilleures perspectives de poursuite d'études et les possibilités de réorientation.

1 ^{ère} chance	2 ^{ème} chance	Résultat 1 ^{ère} chance	Résultat 2 ^{ème} chance
CC	CC		
E_{S1}	E_{S2}	E_{S1}	$\max(E_{S1}, E_{S2})$
TP		TP	TP
$E_{S1}+TP$	E_{S2}	$E_{S1} * 1/2 + TP * 1/2$	$\max(E_{S1}, E_{S2}) * 1/2 + TP * 1/2$
Ra.+TP		$Ra. * 1/2 + TP * 1/2$	$Ra. * 1/2 + TP * 1/2$
$E_{S1}+Ra.+TP$	E_{S2}	$E_{S1} * 1/2 + \text{moy}(Ra., TP) * 1/2$	$\max(E_{S1}, E_{S2}) * 1/2 + \text{moy}(Ra., TP) * 1/2$
So.+TP		$So. * 1/2 + TP * 1/2$	$So. * 1/2 + TP * 1/2$
$E_{S1}+So.+TP$	E_{S2}	$E_{S1} * 1/3 + So. * 1/3 + TP * 1/3$	$\max(E_{S1}, E_{S2}) * 1/3 + So. * 1/3 + TP * 1/3$
Ra.+So.+TP		$Ra. * 1/3 + So. * 1/3 + TP * 1/3$	$Ra. * 1/3 + So. * 1/3 + TP * 1/3$

Tableau 1 : Récapitulatif des méthodes de calcul.

PALMARES ETUDIANT 2024-2025



L1 Informatique

Classement	Nom	Prénom	Mention
1er	SU	Sophie	Très bien
2ème	NACHER	Gaspard	Bien
3ème	JEAN-CHARLES	Judner	Assez Bien

L2 Informatique

Classement	Nom	Prénom	Mention
1er	CAMAN	Loïc	Moyen
2ème	GRY	Dylan	Moyen
3ème	FREDERIC	Mervine	Moyen

L3 Informatique

Classement	Nom	Prénom	Mention
1er	CHEN	Yuyu	Très Bien
2ème	RUIZ	François	Bien
3ème	VINCENT	Valentin	Assez Bien

CALENDRIER PEDAGOGIQUE

sept-25			oct-25			nov-25			déc-25			janv-26		
LUN 1	Reentrée universitaire	36	MER 1			SAM 1			LUN 1		49	JEU 1		
MAR 2	Début de semestre	S1	JEU 2			Di m 2			MAR 2		S14	VEN 2		
MER 3			VEN 3			LUN 3		45	MER 3			SAM 3		
JEU 4			SAM 4			MAR 4		S10	JEU 4			Di m 4		
VEN 5			Di m 5			MER 5			VEN 5			LUN 5		02
SAM 6			LUN 6		41	JEU 6			SAM 6			MAR 6		S17
Di m 7			MAR 7		S7	VEN 7			Di m 7			MER 7		
LUN 8		37	MER 8			SAM 8			LUN 8		50	JEU 8		
MAR 9		S2	JEU 9			Di m 9			MAR 9		S15	VEN 9		
MER 10			VEN 10			LUN 10		46	MER 10			SAM 10		
JEU 11			SAM 11			MAR 11		S11	JEU 11			Di m 11		
VEN 12			Di m 12			MER 12			VEN 12			LUN 12	Début de semestre	03
SAM 13			LUN 13		42	JEU 13			SAM 13			MAR 13		S18
Di m 14			MAR 14		S8	VEN 14			Di m 14			MER 14		
LUN 15		38	MER 15			SAM 15			LUN 15		51	JEU 15		
MAR 16		S3	JEU 16			Di m 16			MAR 16		S16	VEN 16		
MER 17			VEN 17			LUN 17		47	MER 17			SAM 17		
JEU 18			SAM 18			MAR 18		S12	JEU 18			Di m 18		
VEN 19			Di m 19			MER 19			VEN 19			LUN 19		04
SAM 20			LUN 20		43	JEU 20			SAM 20			MAR 20		S19
Di m 21			MAR 21		S9	VEN 21			Di m 21			MER 21		
LUN 22		39	MER 22			SAM 22			LUN 22		52	JEU 22		
MAR 23		S4	JEU 23			Di m 23			MAR 23			VEN 23		
MER 24			VEN 24			LUN 24		48	MER 24			SAM 24	Fin de semestre	
JEU 25			SAM 25			MAR 25		S13	JEU 25			Di m 25		
VEN 26			Di m 26			MER 26			VEN 26			LUN 26		05
SAM 27			LUN 27		44	JEU 27			SAM 27			MAR 27		S1
Di m 28			MAR 28			VEN 28			Di m 28			MER 28		
LUN 29		40	MER 29			SAM 29			LUN 29		01	JEU 29	Jury de délégués	
MAR 30		S5	JEU 30			Di m 30			MAR 30			VEN 30		
			VEN 31						MER 31			SAM 31		

févr-26			mars-26			avr-26			mai-26			juin-26			juil-26			
Dim 1			Di 1			MER 1			VEN 1			LUN 1			23	MER 1		
LUN 2		06	LUN 2		10	JEU 2			SAM 2			MAR 2		S17	JEU 2			
MAR 3		S2	MAR 3		S5	VEN 3			Di 3			MER 3			MER 3			
MER 4			MER 4			SAM 4			LUN 4			JEU 4			JEU 4			
JEU 5			JEU 5			JEU 5			MAR 5		S13	VEN 5			VEN 5			
VEN 6			VEN 6			LUN 6		15	MER 6			SAM 6			Di 6			
SAM 7			SAM 7			MAR 7			JEU 7			Di 7			MAR 7			
Dim 8			Di 8			MER 8			VEN 8			LUN 8		24	MER 8			
LUN 9		07	LUN 9		11	JEU 9			SAM 9			MAR 9		S18	JEU 9			
MAR 10		S3	MAR 10		S6	VEN 10			Di 10			MER 10			VEN 10			
MER 11			MER 11			SAM 11			LUN 11		20	JEU 11			SAM 11			
JEU 12			JEU 12			JEU 12			MAR 12		S14	VEN 12			Di 12			
VEN 13			VEN 13			LUN 13		16	MER 13			SAM 13			LUN 13		28	
SAM 14			SAM 14			MAR 14		S10	JEU 14			Di 14			MAR 14			
Dim 15			Di 15			MER 15			VEN 15			LUN 15		25	MER 15			
LUN 16		08	LUN 16		12	JEU 16			SAM 16			MAR 16		S19	JEU 16			
MAR 17			MAR 17		S7	VEN 17			Di 17			MER 17			VEN 17			
MER 18			MER 18			SAM 18			LUN 18		21	JEU 18			SAM 18			
JEU 19			JEU 19			Di 19			MAR 19		S15	VEN 19			Di 19			
VEN 20			VEN 20			LUN 20		17	MER 20			SAM 20			LUN 20		30	
SAM 21			SAM 21			MAR 21		S11	JEU 21			Di 21			MAR 21			
Dim 22			Di 22			MER 22			VEN 22			LUN 22		26	MER 22			
LUN 23		09	LUN 23		13	JEU 23			SAM 23			MAR 23		S20	JEU 23			
MAR 24		S4	MAR 24		S8	VEN 24			Di 24			MER 24			VEN 24			
MER 25			MER 25			SAM 25			LUN 25		22	JEU 25			SAM 25			
JEU 26			JEU 26			Di 26			MAR 26		S16	VEN 26			Di 26			
VEN 27			VEN 27			LUN 27		18	MER 27			SAM 27			LUN 27		31	
SAM 28			SAM 28			MAR 28		S12	JEU 28			Di 28			MAR 28			
			Di 29			MER 29			VEN 29			LUN 29		27	MER 29			
			LUN 30		14	JEU 30			SAM 30			MAR 30		S21	JEU 30			
			MAR 31		S9				Di 31						VEN 31			

ANNEXE 1 : MGCCC

Voir le document en ligne sur la plateforme pédagogique.

ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ETUDIANT

Voir le document en ligne sur la plateforme pédagogique.